

NOTRE DÉCLARATION

A la Ligue Française

des Droits de l'Homme et du Citoyen

AU SUJET

de l'Aggression du 9 Août 1925

Nous nous souvenons que dans son premier manifeste d'il y a vingt-cinq ans, la Ligue des Droits de l'Homme a déclaré que « toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé, est assurée de trouver près d'elle assistance », c'est pourquoi nous nous adressons à vous, en vous soumettant les faits ci-dessous énoncés.

Le 9 courant, à trois heures et demi de l'après-midi, nous étions un certain nombre de Géorgiens, citoyens a déclaré que « toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé, est assurée de trouver près d'elle assistance », c'est pourquoi nous nous adressons à vous, en vous soumettant les faits ci-dessous énoncés.

Le 9 courant, à trois heures et demi de l'après-midi, nous étions un certain nombre de Géorgiens, citoyens a déclaré que « toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé, est assurée de trouver près d'elle assistance », c'est pourquoi nous nous adressons à vous, en vous soumettant les faits ci-dessous énoncés.

Une Société analogue existe chez les émigrés géorgiens à Paris. Elle est présidée, selon ses propres statuts par le représentant officiel de l'ancien gouvernement géorgien, Tchekneli.

Sans doute parce que la fondation d'une nouvelle société géorgienne pourrait diminuer l'autorité de la légation de l'ancien gouvernement, une bande de trente personnes, armées pour la circonstance, nous a attaqué, nous qui étions sans défense, alors que nous ne nous attendions à rien. En assommant et blessant la plupart d'entre nous et même les femmes, ces gens nous ont obligé à vider la salle. La police, qui n'est arrivée qu'à la fin de l'agression, a fait seize arrestations parmi les assaillants et quelques-uns parmi les membres de la légation que la bande poursuivait.

Parmi les agresseurs, on a identifié : 1° Kintourachvili, géorgien servant dans l'armée française; 2° Dguebondzé, président de l'organisation fasciste géorgienne « Jeune-Blanc » qui a des locaux à la maison de l'Association catholique française, 11, rue Madame.

On a en outre enregistré 11 membres du parti social-démocrate menchéviste (Bolkvadzé, Mepachvili, Peranger, Karvizadé, Merabichvili, Nikiforovi, Lipariti, Lordeli, Novadzé, Salla). La plupart d'entre eux était au service de l'ancien gouvernement menchéviste géorgien, dans la police secrète et criminelle de Tiflis, et maintenant appartenant à l'organisation politique de la légation de Tchekneli.

Une de ces personnes, M. Lordeli, est en même temps secrétaire du bureau social-démocrate géorgien à Paris, qu'on reconnaît parmi les membres de l'Association, Tchekneli, Tsereteli, Ramisvili et autres, qui ont dirigé les assaillants arrêtés appartenant à l'organisation fasciste, fondée par le journal national démocratique de M. Kedzia, *Jeune Patrie*.

Le lendemain la police a relâché toutes ces personnes, mais elle a expulsé, à destination de la Géorgie, par Marseille, un de ceux qui assistaient à la réunion, le poète Mitsichvili.

Citoyen secrétaire, nous ne sommes pas communistes, nous ne sommes que des émigrés qui après avoir été quatre années à l'étranger, avons compris qu'il fallait reconnaître la Géorgie, telle qu'elle existe en réalité, faisant parti de l'Union soviétique.

Nous reconnaissons les soviets plus tard que le gouvernement français lui-même. Et nous croyons qu'il vaut mieux favoriser l'évolution politique, intellectuelle et économique normale de la Géorgie dans les cadres de la Constitution soviétique, que de conspirer à l'étranger pour le rétablissement de l'ancien gouvernement menchéviste Jordania-Tchekneli et de recommencer des tentatives d'insurrection nationale. Il est évident que nous ne faisons rien de tel, nous sommes des citoyens qui ne sommes pas à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.

Nous espérons que la vie, la liberté et les droits des Géorgiens, citoyens de la Géorgie soviétique, ne seront pas menacés par nos démarches, comme l'ont été ceux de grande Union soviétique, les droits dont jouissent les émigrés de toutes les autres nationalités (dans ce nombrage, les Géorgiens qui se regardent encore comme des sujets de M. Tchekneli), ici en France où il n'y a ni dictateur, ni guerre civile et où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à la base de la Constitution.



BORIS MDIVANI
Représentant commercial de l'U. R. S. S. à Paris.
(Ancien président du Conseil d'U. R. S. S. de Géorgie)

La France et la Transcaucasie

(Perspectives économiques)

La France qui joue le rôle le plus important parmi les états producteurs, a fait de grandes acquisitions pendant la guerre (l'Alsace-Lorraine, les colonies, etc...), mais son état économique s'oblige aujourd'hui à la recherche des marchés et des matières brutes, d'abandonner l'idée de l'intervention et de tâcher à utiliser les ressources riches de l'U. R. S. S.

Quelles perspectives peut offrir la France par le rétablissement des relations commerciales ? Suivant les données de l'importation de l'Année 1923-1924 dans les républiques fédératives de Transcaucasie (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan), on a importé des marchandises selon les prix de 1923, pour la somme de 579,713 roubles, ce qui par rapport à la somme totale de l'importation européenne, fait presque 10 p. 100. La place importante dans l'importation française comprend : les marchandises de papeterie, du papier et autres (130,825 r.), la graine de soie, le fil et autres (109,084 r.), les produits de la production chimique : le soufre, les métaux pour combattre les destructeurs, etc. (92,464 r.), les produits métallurgiques (73,621 r.), les matériaux électro-techniques et les fournitures de bureaux (72,400 r.), etc...

A cause de cela, la France est intéressée à l'importation continue en Transcaucasie, des produits de sa production.

Quant à l'exportation en France, elle faisait, en 1913, 100,876,000 r. (6,6 p. 100 de toute l'exportation russe, et 5,4 p. 100 de toute l'exportation française).

En France, on exportait : le pain pour 47,268,000 F. y compris 3,755,000 pouds de maïs pour 2,658,000 r., 2,284,000 pouds de lin pour 12,988,000 r., des produits de naphthe pour 4,400,000 r., des matières de bois pour environ 2,000,000 r., la laine (13,000 r. pour 1,542,000 r.), les cocons de soie (24,000 r. pour 975,000 r.), le manège (3,200,000 p. pour 685,000 r.), le tabac (180,000 p. pour 335,000 r.), etc...

Ces marchandises continuent à intéresser la France aujourd'hui même. Le déficit de pain, les besoins de la production métallurgique, le manque de soie, et aussi le manque de son propre combustible (charbon et produits de naphthe), ont leur influence même à présent.

En Transcaucasie, la somme totale de l'exportation en France en 1923-1924 a atteint (selon les prix de 1913) 3,458,376 r. (10 p. 100 de toute l'exportation européenne de la Transcaucasie). Les objets principaux de l'exportation étaient le manège (5,318,000 r. pour 1,063,000 r.), les produits de naphthe (674,000 r. pour 567,000 r.), le maïs (567,000 p. pour 492,000 r.), les cocons (29,000 p. pour 1,816,000 r.), les tapis (3,459 p. pour 108,000 r.), le carvié (3,300 p. pour 169,000 r.).

Le manège et les produits de naphthe intéressent particulièrement la France. Elle a obtenu de l'Allemagne des entreprises métallurgiques et elle a besoin de manège aux Indes. La France ressent le manque de produits de naphthe (pour la flotte militaire, l'industrie), car les sources mondiales de naphthe se trouvent essentiellement entre les mains du capital américain et anglais.

ation qu'il porte à la connaissance du groupe franco-russe et plus particulièrement de la section politique.

Le groupe franco-russe sera toujours très heureux de recevoir et d'examiner les renseignements que vous voudrez bien lui adresser au bureau de la 4^e Commission (Chambre des Députés).

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire du groupe franco-russe :
GOURRENY.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE Paris, le 11 Août 1925

Mon cher Confrère,
Vous avez bien voulu m'adresser le n° 7 de la *Géorgie Nouvelle*.

Je vous remercie de cet envoi. L'article que vous avez publié témoigne qu'il peut se créer et grandir un parti géorgien ou se grouperont des hommes assez sages pour ne pas récriminer indéfiniment contre des faits accomplis.

Il me paraît que le meilleur nationalisme est celui qui, s'adaptant à ce qui est, travaille aux seules choses qui, important, quand la liberté n'est pas discutée dans toute mesure où elle garde ses formes légales — faire vivre une pensée, une civilisation nationale, travailler à la puissance économique de son pays en fonction des grands intérêts économiques européens.

Pour avoir soutenu cette thèse, au sujet même de la Géorgie, j'ai été violemment attaqué. Les attaques et tous violences ne m'ont jamais inquiété, car je sais que tous ceux qui ont en raison vingt ans ou même un an, avant les masses, ont dû les subir. C'est une rançon que doit payer la vérité qui se refuse à prendre le masque. Il faut la payer, ce qui n'est rien.

Veillez bien trouver ici, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maurice VITRAC,
Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale.

1, Kimberley Avenue,
Romley, Cheshire,
England, le 1^{er} Août 1925.

CHEF MONSEIGNEUR VESHAPLEY

J'ai lu avec un vif intérêt votre article sur la situation actuelle en Géorgie. Quoique inexpérimenté dans la politique, je m'intéresse sincèrement de tout point politique et de tout géorgien qui se consacre à la restauration de la noblesse géorgienne. (Je tièche depuis quelques années et je me prépare en ce moment, de servir votre chère Patrie dans l'esprit de coopération internationale). Je comprends bien qu'il y a plusieurs voies qui veulent amener vers la liberté en Géorgie; aucune n'est parfaite, aucune n'est droite. Mais chaque Géorgien qui se trouve dans une de ces voies est mon ami.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Harold B. BARTON,
(M. Barton a été à Tiflis, en qualité de représentant du Gouvernement des Etats-Unis.)

LIGUE DE SYMPATHIE ENTRE LES PEUPLES

(Ligue of Universal Friendship)

Cher Monsieur,
Je suis content de vous savoir dans mon pays que vous estimez, avec juste raison, accueillant et hospitalier. Toutes les grandes et nobles idées y trouvent un affectueux accueil.

Je vous félicite de votre article français qui m'a vivement intéressé et le ferai lire à mes amis. Merci mille fois de m'avoir envoyé votre journal auquel je souhaite un bel avenir.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma très réelle sympathie.

Jeanne VALETTE-VERNET
Secrétaire honoraire de la Ligue.

IMPRIMERIE M. BERSTEIN
- 3, Impasse Crozatier, 3 - PARIS (12^e) -

Compositions de toutes les Langues
GÉORGIEN, RUSSE, FRANÇAIS, ETC.

IMPRESSIONS en tous GENRES
Cronos de Style, Journaux, Revues,
- Périodiques, Livrets, etc.

TÉL. : DIDEROT 21-04 R. C. (SEINE) 167.870

ÉCHOS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
4^e Commission

A Monsieur G. Veshapley.

Cher Monsieur,

Monsieur Philippoteau, président du groupe franco-russe, m'a chargé de vous adresser réception de votre lettre et de la traduction de votre article paru dans la *Géorgie Nouvelle*.
Il m'a prié de vous remercier pour cette communi-

- VESSHAPLEY G., Directeur de la *Géorgie Nouvelle*.
GODUDACHVILI L., Artiste peintre.
M^{me} JEANNE GODUDACHVILI, Artiste.
M^{me} ANNE ARCHVILIANI (Kasabardé), Artiste.
ALICHANOFF J., Journaliste.
M^{me} ALICHANOFF.
TCHABOUKIAN AI., Étudiant.
DZEMTCHAVILI J. J., Ouvriers.
VECOVA M.
SKULOUKIA N.
SOULAKVELIDZE G. J., anciens membres de l'organisation
Sociale-Démocrate
KALANDAVZE S.
KRITCHAVILI G. Géorgienne, à Paris.

